

Québec, le 19 octobre 2010

Madame Anik Montminy  
Directrice de cabinet de M. Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Jonquière, monsieur Sylvain Gaudreault, je vous fais parvenir la réponse du ministre délégué aux Transports, ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Norman MacMillan.

Veillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dany Hubert  
Directeur de cabinet

Québec, le 19 octobre 2010

OBJET : Pétition relative à la correction des courbes du chemin du Quai

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 0 juin 2010 par le député de Jonquière, monsieur Sylvain Gaudreault, demandant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) travaillent de concert afin de profiter des travaux de rehaussement de la digue Gagnon pour corriger les courbes du chemin du Quai à la hauteur de la coulée Gagnon.

Le MDDEP a confirmé les travaux qu'il entend faire en construisant une nouvelle crête à l'est de la digue actuelle et ces travaux n'ont pas d'impact sur le chemin du Quai. En conséquence, il n'y a plus d'avantages à réaliser conjointement des travaux.

Toutefois, le MTQ poursuit l'analyse des problématiques des courbes de la coulée Gagnon et du camping de Jonquière. Une étude de tracé sera réalisée en 2011 de façon à ce qu'un projet spécifique soit inscrit dans sa planification.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Norman MacMillan